



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 63 a) de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Lettre datée du 17 juillet 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les textes issus de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Yokohama (Japon) du 1^{er} au 3 juin 2013, et qui définissent l'orientation future du développement de l'Afrique et servent de feuille de route pour nos activités concrètes au cours des cinq prochaines années (voir annexe).

La Conférence était organisée conjointement par le Gouvernement japonais, la Commission de l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 63 a) de son ordre du jour.

Le Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Tsuneo **Nishida**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 septembre 2013).



Annexe I à la lettre datée du 17 juillet 2013 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration de Yokohama 2013 : Main dans la main avec une Afrique plus dynamique

3 juin 2013

1.0 Introduction

1.1 Nous, chefs d'État et de gouvernement, et délégations du Japon et de 51 pays africains, et représentants de 35 pays partenaires, de 74 organisations internationales et régionales d'Afrique et d'Asie, du secteur privé et de la société civile, nous sommes réunis à Yokohama, au Japon, du 1^{er} au 3 juin 2013, dans le cadre de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V). Nous accueillons chaleureusement la Commission de l'Union africaine comme nouveau coorganisateur de la TICAD, et reconnaissons la contribution que tous les coorganismes ont apportée au processus de la TICAD – le Gouvernement japonais, l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et la Commission de l'Union africaine.

1.2 La TICAD V célèbre le vingtième anniversaire du Processus de la TICAD qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine. Nous reconnaissons les résultats de ce processus et renouvelons notre ferme attachement à la poursuite du partenariat dans le cadre de la TICAD en soutien au développement de l'Afrique.

1.3 Nous notons les progrès réalisés à travers l'Afrique au cours des deux dernières décennies, et auxquels le processus de la TICAD a contribué. Tout en nous félicitant de ces progrès, nous notons que les défis demeurent. Nous nous engageons en conséquence à relever ces défis et à œuvrer pour une croissance de qualité, grâce à des actions concertées en vue de la promotion d'une « économie solide et durable », d'une « société inclusive et résiliente », et de « la paix et la stabilité », qui sont les thèmes principaux de la TICAD V.

1.4 Dans ce processus, nous reconnaissons la nécessité pour la TICAD d'intensifier ses efforts de promotion d'une croissance transformatrice, résiliente et inclusive en Afrique, afin que les avantages puissent être partagés entre tous les citoyens, plus largement, plus équitablement et de manière plus durable.

2.0 Les résultats du Processus de la TICAD au cours des 20 dernières années

2.1 Nous réaffirmons que la TICAD a été un forum international ouvert et inclusif depuis sa création en 1993. Elle a sensibilisé le monde aux défis et aux opportunités de développement de l'Afrique et contribue au développement de l'Afrique, en mettant l'accent sur les questions telles que la sécurité humaine et la croissance induite par le secteur privé, qui font aujourd'hui partie intégrante des programmes de développement de l'Afrique et de la communauté internationale.

2.2 Nous renouvelons notre attachement au double principe d'appropriation par l'Afrique et de partenariat international qui sous-tend le processus de la TICAD. L'inclusion de la Commission de l'Union africaine en tant que coorganisateur de la

TICAD a renforcé l'appropriation par l'Afrique tandis que le partenariat international s'est élargi aux partenaires au développement, traditionnels et émergents, aux organisations multilatérales, au secteur privé et aux organisations de la société civile. À cet égard, nous notons les principales initiatives continentales de développement sectoriel entreprises en Afrique ou par l'Afrique sous l'égide de l'Union africaine, et nous nous engageons à soutenir ces initiatives et à aligner davantage le processus de la TICAD sur ces initiatives.

2.3 Le processus de la TICAD a renforcé la coopération entre de nombreux pays asiatiques et africains et permis de partager l'expérience asiatique en matière de développement et de l'adapter éventuellement aux réalités africaines. Nous notons également avec satisfaction que la TICAD a favorisé et soutenu efficacement la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, y compris la coopération intra-africaine, en tant que formes distinctes de partenariat.

2.4 En réponse à l'évolution du contexte international et aux besoins spécifiques de l'Afrique, le processus de la TICAD s'est davantage orienté vers l'action et les résultats. Le mécanisme de suivi de la TICAD, mis en place par la TICAD IV, a amélioré la transparence et renforcé la responsabilité, ainsi que la mise en œuvre effective des mesures convenues par toutes les parties.

3.0 Approches stratégiques de la TICAD V

Nous sommes résolus à mettre en œuvre le concept de « Main dans la main pour une Afrique plus dynamique » afin d'accélérer la croissance, le développement durable et la réduction de la pauvreté.

À cette fin, nous renforcerons les bases économiques du développement à travers le développement des infrastructures et des ressources humaines, la diversification économique, et la promotion d'une croissance générale et induite par le secteur privé, tout en assurant l'équité et l'inclusion. Cela contribuera de manière significative à l'allègement de la pauvreté sur le continent et favorisera l'émergence d'une classe moyenne diverse qui, à son tour, transformera le continent en un moteur de la croissance mondiale.

La présente Déclaration définit les principales approches stratégiques que nous adopterons dans le processus de la TICAD. Ces approches sont sous-tendues par les principes cardinaux suivants qui devraient recevoir une plus grande attention dans tous les aspects des programmes de développement de la TICAD V, pour une croissance de qualité. Dans le cadre de ces principes, il s'agit :

- De soutenir les efforts de l'Afrique, en particulier les initiatives adoptées par l'Union africaine, à savoir le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA);
- De prendre en compte la dimension genre en mettant l'accent sur des initiatives telles que la Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et la Décennie de la femme africaine 2010-2020, initiatives qui garantiront les droits légitimes de la femme, son rôle et sa participation dans toutes les sphères de la vie, sur le continent, et accroître l'accès de la femme aux services et à la formation et à l'emploi;

- D'accroître les possibilités à offrir à la jeunesse en soutenant le Plan d'action de l'UA sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté;
- De promouvoir la sécurité humaine en mettant l'accent sur les individus et en soulignant qu'ils sont à l'abri de la peur et de la misère grâce à leur protection et leur autonomisation en vue de développer pleinement et globalement leur potentiel humain, y compris en renforçant la coopération, la coordination et les capacités dans les domaines de l'action humanitaire, de la prévention des conflits, du maintien de la paix, de la reconstruction et du développement après des conflits et de la lutte contre les trafics et le terrorisme.

3.1 Promotion de la croissance induite par le secteur privé

Reconnaissant que le secteur privé est un moteur puissant de la croissance, nous soutiendrons et nous renforcerons le secteur privé, et nous favoriserons davantage l'investissement privé, et améliorerons le climat des investissements et les cadres juridiques et réglementaires. Nous encouragerons le développement du commerce, du tourisme et des transferts de technologie, et nous aiderons au développement des PME. Nous soutiendrons également l'intégration régionale en vue de développer le commerce intrarégional et de créer de nouvelles possibilités pour le développement du secteur privé et de l'emploi.

3.2 Accélération du développement des infrastructures

En vue de renforcer les bases de la croissance, nous mettrons l'accent sur les infrastructures physiques, les infrastructures humaines et les infrastructures du savoir. Conscients de la nécessité de renforcer la synergie entre le Processus de la TICAD et le programme PIDA, nous accélérerons le développement des principales infrastructures physiques, en particulier dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'hydraulique, dans les zones urbaines et rurales, notamment grâce aux partenariats public-privé (PPP) plus dynamiques. Nous reconnaissons que ces infrastructures, aux plans national et régional, contribuent à la création de nouveaux marchés en établissant des liens entre les consommateurs et les producteurs. Nous soutiendrons les infrastructures humaines à travers la formation professionnelle et technique pour développer les compétences nécessaires pour l'emploi dans le secteur privé. Nous soutiendrons également le renforcement des capacités dans le secteur public pour une meilleure application des politiques propices à la création d'un environnement plus favorable aux entreprises. Reconnaissant que les infrastructures du savoir permettent l'innovation et renforcent la productivité, nous renforcerons notre soutien aux centres d'excellence et nous accorderons la priorité à la science et à la technologie.

3.3 Autonomisation des agriculteurs en tant que principaux acteurs économiques

L'augmentation durable de la production alimentaire et la productivité agricole contribuent à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le développement de l'agriculture et des entreprises agro-industrielles est également fondamental pour appuyer la croissance économique en Afrique, étant donné leur potentiel s'agissant de créer des emplois, d'accroître les revenus, et d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs, dont la majorité est constituée de femmes et de petits exploitants. Nous nous engageons à assurer une plus grande synergie entre le

processus du TICAD et le PDDAA, et à travailler tout au long de la chaîne de valeur agricole, notamment à travers l'amélioration du traitement des produits agricoles, le stockage après les récoltes et l'accès aux marchés. L'utilisation de technologies agricoles de pointe et pratiques devrait être encouragée à cette fin. Nous nous engageons également à promouvoir une agriculture pouvant s'adapter au climat, surtout dans les zones arides d'Afrique, y compris à travers la conservation adéquate des terres et la gestion des ressources en eau.

3.4 Promotion d'une croissance durable et résiliente

Conscients du grave impact du changement climatique sur l'ensemble du continent, nous poursuivrons une croissance durable et résiliente en intégrant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. Nous nous engageons aussi à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la protection de la biodiversité. Nous prenons note de l'initiative d'élaborer « la Stratégie de la TICAD pour un développement à faible émission de carbone et qui soit en mesure de s'adapter au changement climatique », reconnaissons la nécessité de mener une étude plus approfondie conformément à la mise en œuvre des engagements relatifs à l'adaptation et à l'atténuation tels qu'énoncés dans les instruments internationaux comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, et dans le cadre des négociations en cours au titre de la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques.

3.5 Édification d'une société inclusive pour la croissance

La santé et l'éducation constituent les fondements du développement humain pour la croissance et le progrès est essentiel pour la réalisation des OMD. Dans cette optique, nous renforcerons les systèmes de santé et nous nous engageons à promouvoir la couverture sanitaire universelle sur le continent. Nous nous engageons également à promouvoir la santé maternelle et infantile, et à soutenir la Campagne de l'Union africaine pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique, ainsi que le traitement des maladies infectieuses et non transmissibles. Nous nous emploierons à améliorer l'accès aux services de santé reproductive, à l'eau salubre et à l'assainissement. Nous nous engageons à mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès à l'éducation et à promouvoir la qualité de l'enseignement à tous les niveaux.

3.6 Consolidation de la paix, de la stabilité et de la bonne gouvernance

La paix et la sécurité sont des conditions préalables à la croissance et sont fondamentales pour amener les individus à réaliser leur plein potentiel. La résolution des problèmes transfrontaliers tels que le terrorisme, la piraterie et le crime transnational organisé est également d'importance capitale pour la réalisation d'une stabilité continentale. Nous appuyons sans réserve la Déclaration de solidarité avec l'Algérie après l'attaque terroriste sur le site gazier dans In-Amenas, adoptée par la vingtième session de la Conférence de l'UA en janvier 2013. Nous nous engageons à renforcer la capacité de l'Afrique de créer, maintenir et sauvegarder la paix en appuyant ses propres initiatives. Dans cette perspective, nous saluons les progrès accomplis à ce jour dans le cadre d'initiatives telles que l'Architecture africaine de paix et de sécurité et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Nous nous engageons aussi à rompre les cycles de conflits récurrents en nous

attaquant aux racines du mal et en intensifiant nos efforts visant à consolider la paix et à renforcer la bonne gouvernance. À cette fin, nous reconnaissons l'importance et la contribution de l'UA, des communautés économiques régionales et de la communauté internationale dans les opérations de maintien de la paix. Nous réaffirmons notre détermination à réformer d'urgence les organes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, et nous poursuivrons notre élan politique à travers un dialogue plus actif afin de trouver la meilleure approche.

4.0 Élaboration d'un nouveau cadre international de développement : faire entendre la voix de l'Afrique dans l'Agenda de développement de l'après-2015

4.1 Nous soulignons l'importance de la réalisation des OMD en Afrique à l'horizon 2015 et nous nous engageons à accélérer nos efforts à cette fin d'ici à 2015. À cet égard, nous veillerons à ce que les préoccupations et les priorités du continent soient prises en compte dans toute la mesure du possible dans le nouveau cadre de développement international, et nous alignerons les processus de la TICAD sur ces efforts.

4.2 Nous saluons l'engagement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le processus du programme de développement pour l'après-2015, et sommes résolus à faire avancer notre travail en nous fondant sur l'assistance et le soutien de la communauté internationale. Nous travaillerons à établir un cadre de développement efficace et cohérent centré sur le développement durable et guidé par la sécurité humaine, les droits et la dignité de l'homme, l'égalité et l'équité.

4.3 Nous sommes déterminés à agir ensemble afin d'éliminer toutes les formes de pauvreté, en protégeant, en encourageant les individus, en particulier les plus vulnérables, et en créant les conditions pour la transformation économique, la paix, la prospérité ainsi que le développement durable et inclusif. Nous ferons avancer le nouveau cadre de développement, en tenant compte du programme du NEPAD, avec les partenaires de développement, ainsi que le secteur privé, la société civile et les universitaires.

4.4 Nous affirmons que la Position commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015 qui est en cours d'élaboration, de même que les résultats de la TICAD V sont pertinents comme contributions pour nos futures réflexions de travail sur le Programme. Le nouveau cadre de développement doit bénéficier de l'appropriation et de la direction nationales en relation avec le partenariat mondial et régional et doit être évalué avec les indicateurs qui reflètent non seulement la quantité mais aussi la qualité.

5.0 La voie à suivre

5.1 Nous affirmons l'importance stratégique croissante de l'Afrique dans le contexte mondial en constante évolution et nous soulignons la nécessité d'aligner la présente Déclaration, le Plan d'action de Yokohama 2013-2017 qui l'accompagne, ainsi que la matrice de mise en œuvre sur les initiatives continentales de l'Union africaine et sur les programmes de développement d'autres grandes instances internationales telles que l'ONU. Nous souhaitons notamment renforcer la coopération entre le processus de la TICAD, le G8 et le G20.

5.2 Nous nous appuyerons sur les acquis du processus de la TICAD et nous nous engageons à poursuivre ce processus pour mieux tenir compte des besoins de développement de l'Afrique et de l'appropriation globale de son programme de développement.

5.3 Compte tenu de l'inclusion de la Commission de l'UA en tant que coorganisateur dans le processus de la TICAD, nous convenons que l'Union africaine participera au mécanisme de suivi de la TICAD, conformément aux pratiques de l'UA dans le processus de partenariat de l'organisation. Ces détails sont énoncés dans le Plan d'action de Yokohama 2013-2017.

5.4 Nous convenons également que le principe de la rotation est applicable à toutes les réunions de suivi conformément au Plan d'action de Yokohama 2013-2017.

**Annexe II à la lettre datée du 17 juillet 2013 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Plan d'action de Yokohama, 2013-2017

3 juin 2013

Table des matières

Introduction	9
I. Renforcement de la croissance économique	9
1. Commerce et investissement	9
2. Développement des secteurs privé et public	10
II. Accélération du développement des infrastructures et des capacités	12
1. Développement des infrastructures	12
2. Mise en valeur des ressources humaines	13
3. Développement de l'innovation, des sciences et des technologies	13
III. Autonomisation des agriculteurs en tant que principaux acteurs économiques	14
1. Agriculture	15
2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle	15
IV. Promotion d'une croissance durable et résiliente	17
1. Environnement et changement climatique	17
2. Réduction des risques de catastrophes	17
V. Édification d'une société inclusive pour la croissance	19
1. Éducation	19
2. Santé	19
3. Eau et assainissement	20
VI. Consolidation de la paix, de la stabilité, de la démocratie et la bonne gouvernance	22
1. Renforcement des capacités de gestion institutionnelle au service de la paix et de la sécurité	22
2. Prévention, gestion des conflits et consolidation de la paix	22
3. Questions liées à la sécurité transfrontalière	22
4. Démocratie et bonne gouvernance	23
VII. Mécanisme de suivi	24

Introduction

Le présent Plan d'action comprend les principes directeurs de la « Déclaration de Yokohama 2013 » convenus par les participants à la TICAD; il énonce les objectifs à atteindre et les mesures spécifiques que les participants à la TICAD V, notamment les représentants des pays africains et leurs partenaires internationaux, doivent mettre en œuvre par le biais du processus de la TICAD, au cours des cinq prochaines années (2013-2017).

Dans le présent Plan d'action, une attention particulière est accordée aux efforts de l'Afrique, à l'intégration des femmes et des jeunes, et à la promotion de la sécurité humaine dans tous les aspects de l'agenda pour le développement.

Le processus de la TICAD continuera à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

I. Renforcement de la croissance économique

Le processus de la TICAD renforcera les moteurs de croissance par la promotion du commerce et des investissements dans les secteurs prioritaires de l'infrastructure et de l'agriculture, et l'engagement actif du secteur privé en vue de stimuler la création de chaînes de valeur, l'emploi, les transferts de technologie et les échanges de savoir-faire au niveau régional, et de renforcer les secteurs à fort potentiel, comme le tourisme, en vue d'aider l'Afrique à parvenir à une croissance économique soutenue.

1. Programmes sectoriels spécifiques

1) Commerce et investissement

L'Afrique est aujourd'hui le continent le moins intégré dans le monde, avec de faibles niveaux d'échanges économiques intrarégionaux et la plus faible part du commerce mondial. La part de l'Afrique dans le commerce mondial s'élève à 3 % seulement et le commerce intrarégional est également faible, avec seulement 12 % du total des échanges. Vu l'importance du commerce international dans la stimulation de la croissance économique, la conclusion des négociations du Cycle de Doha et la promotion de l'« Aide pour le commerce » pourraient faciliter l'intégration de l'Afrique dans le système commercial multilatéral incarné par l'OMC; ainsi, la croissance en Afrique pourrait contribuer à la prospérité de l'économie mondiale. Il importe également d'accroître le commerce intrarégional en développant les corridors de croissance et les chaînes d'approvisionnement. Les avantages sont considérables pour ce qui est de créer des marchés plus vastes, d'aider les pays à diversifier leur économie afin d'être moins tributaires des produits de base, de renforcer la compétitivité économique, de réduire les coûts, d'améliorer la productivité et de réduire la pauvreté.

Les flux des capitaux privés vers le continent dépassent maintenant l'aide publique au développement, mais sont encore concentrés dans les industries extractives et les pays riches en ressources. Les investissements étrangers ajoutent de la valeur dans la mesure où ils créent des emplois et des débouchés pour les

entreprises locales, et facilitent les transferts de la technologie. Le défi consiste non seulement à augmenter le volume des flux de capitaux privés, mais aussi à attirer des investissements dans d'autres secteurs, tels que l'infrastructure, l'agriculture, l'industrie manufacturière et le tourisme. Le tourisme ayant un énorme potentiel de croissance, les autorités gouvernementales et les acteurs de ce secteur doivent recourir à des politiques et des stratégies appropriées pour accroître leur compétitivité.

2) Développement des secteurs privé et public

Le secteur privé joue un rôle accru dans l'économie africaine et son essor facilite l'émergence d'une classe moyenne. Il a permis la création d'un marché de consommateurs à travers le continent, comme en témoigne le succès des TIC, en particulier le taux de pénétration élevé de la téléphonie mobile. Il s'avère également nécessaire d'augmenter la productivité des petites et moyennes entreprises, de diversifier la production des industries pour qu'elle ne soit plus, uniquement, axée sur les matières premières, de faciliter l'accès des industries aux financements à long terme et de procéder au renforcement de leurs capacités, afin d'accroître leur compétitivité et de créer une structure économique solide. On notera également que le secteur informel est en expansion et devient une source croissante d'emplois pour les femmes et les jeunes. Augmenter la productivité des emplois du secteur informel renforcera aussi le potentiel de revenus tandis que la transformation du secteur informel en secteur privé formel offrira davantage de possibilités d'emplois.

L'Afrique est essentiellement composée de pays qui se considèrent comme des États développementistes et qui requièrent l'intervention, la réglementation et la planification de l'État. À cet égard, les entités et les entreprises publiques continuent de jouer un rôle essentiel d'appui au développement du secteur public qui est indispensable au développement de l'Afrique, ainsi qu'au développement des infrastructures nationales; elles contribuent également à réduire les inégalités d'accès aux services publics, à créer des emplois sûrs et des débouchés économiques et à soutenir l'édification de l'État développementiste.

2. Résultats attendus

- 1) Augmentation du taux d'échanges commerciaux intrarégionaux
- 2) Amélioration du climat des affaires dans les pays africains
- 3) Accroissement du volume des exportations africaines

3. Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V

- 1) Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain :
 - a) Assistance technique aux communautés économiques régionales pour la promotion du commerce au sein de ces entités et entre elles;
 - b) Libéralisation du secteur des services pour stimuler le commerce intra-africain :
 - i) Études;

- ii) Statistiques du commerce des services;
 - iii) Assistance au développement des marchés des services au niveau régional;
 - iv) Intégration des services dans les stratégies nationales;
 - v) Assistance technique aux autorités de réglementation régionales;
 - vi) Cadre stratégique pour l'externalisation des processus d'entreprise/ services informatiques;
- c) Intégration du commerce intra-africain dans les stratégies nationales de développement, notamment le renforcement du rôle du secteur privé organisé, du secteur privé informel et des femmes dans l'élaboration des politiques commerciales;
 - d) Création de centres interconnectés d'échange d'informations commerciales;
 - e) Gestion intégrée des frontières et transit douanier;
 - f) Promotion de l'intégrité et lutte contre la corruption dans les administrations douanières africaines; et
 - g) Renforcement des capacités des administrations douanières africaines en matière d'intégration régionale et de facilitation du commerce.
- 2) Accélération du développement industriel en Afrique (AIDA) :
- Le développement industriel :
 - a) Renforcement des capacités et assistance technique pour la gestion des politiques industrielles, collecte et suivi des données industrielles;
 - b) Mise en place de centres et institutions pour le développement des compétences industrielles et le transfert et la diffusion des technologies;
 - c) Mise en place de pépinières d'entreprises technologiques; et
 - d) Création de chaires en matière d'innovation dans les universités africaines et mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la technologie et l'innovation.

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- 1) Promouvoir l'intégration régionale en vue du développement de toutes les régions, en particulier le commerce au sein des régions et entre elles, par le développement des infrastructures liées au commerce, la facilitation des échanges, l'élimination des barrières commerciales et le renforcement des capacités des gouvernements et des communautés économiques régionales
- 2) Promouvoir les investissements en stimulant la concurrence et réduire les coûts liés aux affaires en améliorant le commerce, les investissements et le climat des affaires par, entre autres, la réforme des systèmes juridiques et financiers et la protection des droits de propriété. Ces réformes permettront d'accroître la compétitivité et de créer un environnement propice au développement de l'industrie, notamment dans le secteur du tourisme.

- 3) Soutenir la promotion du développement durable des ressources naturelles et encourager les activités responsables du secteur privé tant au niveau de la transparence qu'à celui de l'obligation redditionnelle en ce qui concerne les flux financiers et par rapport aux collectivités locales
- 4) Appuyer le développement du secteur privé, notamment en facilitant l'accès aux financements, en particulier pour les PME et les femmes chefs d'entreprise, et recourir aux finances publiques pour attirer les investissements privés, améliorer la productivité et la gestion des entreprises locales
- 5) Renforcer les capacités des femmes africaines en matière de leadership, de gestion et d'entrepreneuriat
- 6) Promouvoir l'accès des produits africains au marché mondial
- 7) Soutenir le développement des capacités afin de renforcer les institutions et améliorer la formation dans les domaines qui visent à accélérer la croissance, maintenir le rythme du développement et réduire la pauvreté

II. Accélération du développement des infrastructures et des capacités

Pour permettre à l'Afrique de maintenir une croissance autonome à moyen et à long terme, le processus de la TICAD mettra l'accent sur le renforcement des bases de la croissance économique que l'on peut classer comme suit : développement infrastructurel, mise en valeur des ressources humaines et développement de l'innovation, des sciences et des technologies. Il s'agit là de moteurs de croissance essentiels et d'outils majeurs pour le développement de toutes les activités économiques.

1. Programmes sectoriels spécifiques

1) Développement des infrastructures

Le manque d'infrastructures est une contrainte majeure pour les activités commerciales, car il réduit la compétitivité des entreprises par des coûts de production et de transaction élevés. Si les infrastructures rurales sont indispensables à l'amélioration des activités économiques des pauvres, les infrastructures à l'échelle régionale sont nécessaires, compte tenu de l'importance de l'intégration économique en Afrique. La mise en place de couloirs de transport reliant les grands centres de production aux grands centres de consommation et assurant la connectivité entre les grandes villes faciliterait également le commerce, en particulier pour les pays enclavés. Étant donné que le continent fait face au manque de fiabilité de la fourniture d'électricité et aux prix élevés de l'énergie, il faut assurer un approvisionnement abordable et fiable en énergie à faible émission de carbone, afin d'appuyer la croissance durable de l'Afrique, en soutenant en particulier l'« Initiative du Secrétaire général des Nations Unies sur l'énergie durable pour tous » visant à garantir l'accès à l'énergie pour tous.

Selon le Programme de l'UA pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), pour relever les défis identifiés dans son Plan d'action prioritaire 2012-2020, lié au développement des infrastructures sur le continent africain, il

faudra près de 68 milliards de dollars, soit environ 7,5 milliards de dollars par an pour les neuf prochaines années, alors que le coût en termes de capital de la mise en œuvre à long terme du PIDA, jusqu'en 2040, est actuellement estimé à plus de 360 milliards de dollars. Compte tenu des frais requis, il faudra recourir à des investissements privés beaucoup plus importants pour réduire les lacunes infrastructurelles du continent, en particulier dans les domaines de l'énergie et des transports, qui représentent 95 % du coût total. Ainsi, des investissements en vue de la transformation de ces secteurs sont nécessaires pour soutenir le commerce africain, favoriser la croissance et créer des emplois, y compris pour promouvoir la mobilisation des ressources du secteur privé par le biais des partenariats public-privé.

2) Mise en valeur des ressources humaines

Le renforcement de l'assistance aux programmes d'enseignement postprimaire, à l'enseignement et à la formation technique et professionnelle et à l'enseignement supérieur, ainsi que l'harmonisation des programmes d'enseignement avec la réalité du marché du travail pour la création d'emplois est indispensable pour bâtir une base de ressources humaines qui seront une main-d'œuvre hautement qualifiée, à même de transformer l'économie africaine. Il importe également de développer les ressources humaines qui contribuent à la croissance durable à travers le concept de l'éducation pour un développement durable. Le perfectionnement de la main-d'œuvre est également important pour l'amélioration de la qualité et de la productivité des secteurs public et privé par le biais, par exemple, du programme KAIZEN (amélioration de la qualité et de la productivité). Il s'avère également nécessaire d'améliorer les compétences des fonctionnaires de l'administration aux niveaux national et régional, pour élaborer des politiques appropriées et en assurer la mise en œuvre conséquente et pertinente dans tous les secteurs, afin notamment de renforcer la primauté du droit et la bonne gouvernance.

3) Développement de l'innovation, des sciences et des technologies

Les pays africains ont besoin de compétences et d'équipements professionnels et techniques accrus pour améliorer la compétitivité et la productivité dans divers secteurs. De ce fait, l'amélioration des capacités scientifiques et technologiques générée par la connaissance, des ressources humaines bien formées et des infrastructures est essentielle à la transformation des économies africaines en économies de la connaissance. Toute initiative visant à stimuler la science et la technologie doit tenir compte des besoins réels de l'économie; une collaboration étroite avec les différentes parties prenantes sera essentielle pour assurer que les systèmes éducatifs apportent des compétences pratiques et l'excellence académique à tous les niveaux. Les pays africains ont reconnu l'importance de la science et de la technologie, en particulier par l'adoption du « Plan d'action consolidé pour la science et la technologie » et le lancement de l'Université panafricaine de l'UA, mais il importe encore d'accorder plus d'attention à la science et à la technologie afin de développer les capacités locales et d'utiliser les capacités existantes de manière plus rationnelle.

2. Résultats attendus

- 1) Augmentation du montant des investissements pour le développement des infrastructures
- 2) Promotion de la recherche scientifique et des transferts de technologies
- 3) Augmentation du nombre de diplômés d'universités et de stagiaires de l'EFTP

3. Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V

- 1) Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
- 2) Plan d'action consolidé de la science et de la technologie
- 3) Cadre stratégique de renforcement des capacités
- 4) Université panafricaine et centres d'excellence
- 5) Programme des jeunes volontaires de la Commission de l'Union africaine

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- 1) Développer des infrastructures de base dans les zones urbaines et rurales, en particulier des infrastructures abordables, fiables et durables dans les domaines de l'énergie et de l'eau, des couloirs de transport à l'échelle régionale, ainsi que les TIC nécessaires au développement économique; et promouvoir la participation du secteur privé, notamment par le biais des partenariats public-privé dans les grands projets infrastructurels
- 2) Fournir un appui au développement urbain durable
- 3) Améliorer l'enseignement supérieur, en particulier en sciences et en ingénierie
- 4) Promouvoir l'EFTP qui fournit des compétences de haute qualité menant à l'emploi
- 5) Promouvoir la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur public par le biais d'efforts soutenus de renforcement des capacités
- 6) Mettre en place et renforcer les institutions, les systèmes et les partenariats avec toutes les parties prenantes dans le domaine de la science et de la technologie
- 7) Renforcer l'enseignement et l'apprentissage des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et
- 8) Renforcer les programmes novateurs sur l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes

III. Autonomisation des agriculteurs en tant que principaux acteurs économiques

Le processus de la TICAD a accordé une importance particulière au rôle de l'agriculture dans l'économie et dans la société en Afrique : en effet, l'agriculture constitue le plus grand secteur économique en Afrique et est de loin le principal pourvoyeur d'emplois et de moyens de subsistance.

1. Programmes sectoriels spécifiques

1) Agriculture

Des progrès ont été accomplis pour accroître la production et la productivité agricoles dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), mais des efforts supplémentaires de mobilisation des pays africains ainsi que des divers partenaires internationaux s'avèrent nécessaires – notamment pour accroître l'accès aux engrais et autres intrants – surtout en raison de la demande croissante de produits alimentaires à travers le continent et en vue de la transformation de l'agriculture. À cet égard, il faudrait aussi accorder l'attention voulue au développement durable des pêcheries et des exploitations piscicoles.

Bien que le rôle du secteur public demeure essentiel pour créer un environnement économique favorable à l'investissement et à la fourniture de biens publics, le secteur privé restera la base du processus de production et de transformation. Les opportunités de marchés et d'accès aux biens doivent être améliorées pour permettre aux agriculteurs de passer de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale grâce à une meilleure insertion dans les chaînes de valeur. L'investissement dans l'agriculture devrait être encouragé d'une manière responsable, conformément aux Principes d'investissement responsable dans l'agriculture, afin d'harmoniser les avantages et intérêts des pays bénéficiaires et des populations locales, y compris les petits exploitants et les investisseurs.

Une attention particulière doit être aussi accordée aux petits exploitants agricoles, notamment aux femmes, afin de s'assurer qu'ils bénéficient de l'égalité d'accès et de chances, dans la mesure où ce sont eux qui produisent la plupart des denrées alimentaires dans les pays africains. Dans un tel contexte, il importe d'accorder toute l'attention aux besoins spécifiques des femmes agricultrices et à l'aide aux groupes d'agriculteurs pour accroître leurs activités afin de renforcer la production ainsi que les revenus ruraux.

L'agriculture africaine étant exposée aux catastrophes naturelles et aux risques économiques, tels que ceux observés ces dernières années en raison des effets du changement climatique et de la situation économique mondiale, la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle exigera de l'agriculture et des communautés une meilleure adaptation aux effets du changement climatique, en particulier à la désertification, aux sécheresses et aux inondations. À cet égard, il importe de promouvoir l'agriculture africaine, en tenant compte de la diversité des conditions environnementales telles que la terre, l'eau et la biodiversité, tout comme des externalités et des politiques positives visant à réduire les risques encourus au niveau des prix et des marchés.

En outre, la recherche et le développement étant des sources de croissance agricole en Afrique, il importe de promouvoir la recherche et la formation agricoles des chercheurs africains. Il importe également d'améliorer les systèmes de statistiques agricoles pour mettre en œuvre les politiques agricoles de manière appropriée.

2) Sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'augmentation de la production et de la productivité agricoles sur une base durable permet de réduire la faim et la malnutrition par le biais de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et constitue une condition essentielle pour la réduction de la pauvreté et une croissance économique durable et inclusive.

2. Résultats attendus

- 1) Atteindre un taux de croissance de 6 % dans le secteur agricole, tel que fixé par le PDDAA
- 2) Doubler la production de riz d'ici à 2018 par rapport à 2008, dans le cadre des efforts de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD)

3. Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V

Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- 1) Augmentation de la production et de la productivité agricoles, conformément au PDDAA et grâce aux efforts de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD)
- 2) Promotion d'une agriculture axée sur le marché à l'intention des petits exploitants agricoles, en particulier des femmes, en passant d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale et à « l'agriculture en tant qu'activité économique », dont la commercialisation des produits venus d'Afrique
- 3) Participation accrue du secteur privé, profitant au pays bénéficiaire et renforcement des chaînes de valeurs en lui apportant, notamment, l'infrastructure nécessaire, les technologies agricoles de pointe et pratiques, destinées en particulier à améliorer la transformation agricole, le stockage des récoltes et l'accès aux marchés, une attention particulière étant accordée aux petits exploitants agricoles, plus précisément aux femmes
- 4) Sécurité alimentaire et nutritionnelle garantie par le renforcement de la résilience de l'agriculture et des communautés, notamment en développant des infrastructures agricoles résistant aux catastrophes par des systèmes appropriés de conservation des terres et de gestion de l'eau et le renforcement des capacités, aux niveaux institutionnel et communautaire, face à la montée des catastrophes naturelles engendrées par le changement climatique
- 5) Appui aux mesures d'atténuation des risques visant à résoudre les problèmes de volatilité des prix et de dysfonctionnement des marchés (assurances, stockage, systèmes d'information, politiques commerciales, etc.)
- 6) Renforcement des capacités financières et techniques du Fonds pour les femmes africaines pour lui permettre de financer les projets et initiatives des femmes africaines sous le thème de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement et de soutenir d'autres initiatives d'autonomisation des femmes dans l'agriculture
- 7) Appui aux pêcheries et aux exploitations piscicoles pour créer de l'emploi à l'intention des femmes et des jeunes, afin d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté

IV. Promotion d'une croissance durable et résiliente

Au cours des dernières années, de nombreux pays africains ont réalisé des progrès en matière de renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans le cadre du développement durable. Cependant, l'Afrique demeure l'une des régions les plus exposées aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique; le processus de la TICAD a donc pour objectif de bâtir une société capable de s'adapter au changement climatique en vue de faciliter le développement durable.

1. Programmes sectoriels spécifiques

1) Environnement et changement climatique

Le changement climatique aggrave les problèmes de développement existants, dès lors que les principaux secteurs économiques tels que l'agriculture et la pêche sont vulnérables à la sensibilité du climat et seront, selon les prévisions, de plus en plus durement affectés par la variabilité et le changement climatique. Il convient d'accorder une attention particulière à l'édification de sociétés capables de s'adapter au changement climatique, d'anticiper les catastrophes naturelles et de gérer leurs effets. Il faut également se soucier de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, et de la prévention de la désertification et de la dégradation des sols. Les mesures à prendre pour faire face aux défis de l'environnement et du changement climatique sont décrites dans les différentes sections du présent Plan d'action, tels que les infrastructures, l'agriculture et l'eau.

2) Réduction des risques de catastrophe

De toutes les catastrophes naturelles, les sécheresses sont les plus fréquentes et font le plus grand nombre de victimes en Afrique, tandis que les tempêtes et les inondations apportées par les cyclones provoquent de graves dégâts dans les pays insulaires et côtiers. Étant donné que les catastrophes naturelles qui surviennent en Afrique sont pour la plupart liées au climat, comme la sécheresse et les inondations, les mesures d'adaptation au changement climatique doivent être directement liées aux efforts de réduction des risques de catastrophe. Il est indispensable d'intégrer la réduction des risques dans les programmes de développement en accordant un intérêt particulier aux groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les femmes et les personnes défavorisées.

2. Résultats attendus

- 1) Réduction du déboisement par une meilleure gestion des terres et des forêts
- 2) Augmentation des investissements dans les programmes d'adaptation au changement climatique
- 3) Amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable
- 4) Augmentation du nombre de personnes formées à la réduction des risques de catastrophe
- 5) Augmentation du nombre de pays ayant intégré une stratégie de réduction des risques de catastrophe dans leur plan national de développement

3. Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V

- 1) Gestion des forêts
- 2) Conservation de la biodiversité
- 3) Gestion des terres
- 4) Grande muraille verte
- 5) Stratégie africaine sur le changement climatique
- 6) Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (les services météorologiques et climatologiques)
- 7) Préparation et capacité africaines d'adaptation aux risques de sécheresse

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- 1) Mise en valeur des ressources humaines et promotion de mesures dans le domaine de l'élaboration de politiques environnementales et des technologies de l'environnement
- 2) Promotion de l'utilisation durable de la biodiversité et de la gestion des ressources foncières et forestières
- 3) Fourniture d'un appui efficace aux programmes africains visant à assurer une gestion durable des terres et à lutter contre la sécheresse et la désertification
- 4) Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de développement et promotion de mesures globales de réduction des catastrophes dans le cadre de la stratégie pour la « réduction des catastrophes naturelles au XXI^e siècle » adoptée par la Conférence ministérielle mondiale sur la réduction des risques de catastrophe tenue à Tohoku
- 5) Mise en œuvre des mesures de lutte contre les catastrophes naturelles, notamment renforcement des capacités de résilience face à la sécheresse dans les zones arides et semi-arides et protection contre les dégâts provoqués par les tempêtes et les inondations et les dégâts liés à l'érosion côtière
- 6) Mise en valeur des ressources humaines et développement de systèmes institutionnels et de systèmes d'information pour la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux
- 7) Création de conditions favorables à l'investissement dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, compte tenu des résultats et des expériences en matière de programmes d'adaptation, tels que le Programme d'adaptation de l'Afrique
- 8) Promotion de l'investissement dans les énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité, l'énergie solaire, la géothermie, la biomasse et l'énergie éolienne
- 9) Soutien à la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)

- 10) Promotion des projets de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD Plus)
- 11) Formation de professionnels des médias, de planificateurs et de responsables chargés des questions liées aux risques naturels et à la réduction des risques de catastrophe, notamment au programme d'adaptation au changement climatique
- 12) Mise en place de plateformes de gestion des risques urbains
- 13) Contribution au débat sur le Cadre d'action d'après Hyogo (2005-2015) dans le processus des Nations Unies
- 14) Mise en œuvre des programmes régionaux africains phares sur Rio +20, adoptés par le vingtième Sommet de l'UA
- 15) Soutien aux systèmes d'alerte rapide pour faire face aux conditions climatiques très rudes et imprévisibles en Afrique

V. Édification d'une société inclusive pour la croissance

Devant l'imminence de la date butoir de 2015 pour la réalisation des OMD, il s'avère nécessaire de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement. Le processus de la TICAD soutiendra ces efforts en tant que facteurs essentiels visant à garantir un développement humain durable, nécessaire à la réduction de la pauvreté et à la satisfaction des besoins humains fondamentaux. Le rôle joué par les filets de sécurité nationaux destinés aux groupes vulnérables mérite également l'attention.

1. Programmes sectoriels spécifiques

1) Éducation

La parité entre garçons et filles et le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire se sont considérablement améliorés dans de nombreux pays africains, dans le cadre de l'initiative « Éducation pour tous ». Cependant, il faut accroître les taux d'inscription scolaire et de réussite et améliorer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire afin de créer des bases solides pour l'enseignement supérieur. Une appropriation et un suivi renforcés du Plan d'action de l'UA pour la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique permettra aussi d'améliorer la mise en œuvre des politiques de l'éducation en accordant plus d'attention à l'élimination de l'analphabétisme.

2) Santé

L'amélioration de la santé contribue au développement d'une main-d'œuvre en bonne santé, capable de renforcer la croissance économique. Les taux de mortalité maternelle et de mortalité infantile à travers le continent ont baissé par rapport à ceux enregistrés en 1990 mais la plupart des pays africains ont du mal à réaliser certains des OMD liés à la santé. Pour progresser vers la réalisation de ces objectifs, il est nécessaire de remédier aux disparités qui entravent l'accès aux services de santé de base. Pour cela, il faut renforcer les systèmes de santé pour parvenir à une couverture

sanitaire universelle, qui assurera l'accès à des services médicaux de base disponibles à des coûts abordables. Il convient en outre de favoriser l'élargissement de la couverture sanitaire et de promouvoir la fourniture de services de santé de base efficaces pour la santé maternelle, néonatale et infantile, ainsi que la santé procréative. Une attention particulière devrait également être accordée aux efforts visant à réduire les retards de croissance pendant la petite enfance, ainsi qu'à prévenir et à traiter le VIH/sida, les maladies infectieuses et les maladies non transmissibles afin d'améliorer la situation sanitaire sur le continent, en favorisant notamment les actions efficaces, telles que les programmes de vaccination et d'immunisation.

3) Eau et assainissement

Une gestion efficace des ressources en eau aux fins de garantir un approvisionnement suffisant et un meilleur accès à l'eau salubre, ainsi qu'une gestion intégrée des déchets sont essentielles pour parvenir à une croissance économique durable et à de meilleures conditions de vie. De même, l'amélioration de l'assainissement est indispensable à la population pour ce qui est de la prévention des maladies et de la protection de la dignité humaine, et contribue ainsi à l'amélioration de la sécurité humaine. Comme les femmes sont souvent les principales utilisatrices des infrastructures d'alimentation en eau et jouent un rôle essentiel dans l'hygiène des ménages, il est indispensable de veiller à une participation équitable des femmes à la gestion de l'eau et à l'amélioration de l'assainissement.

2. Résultats attendus

- 1) Augmentation des taux de scolarisation, en particulier des filles, dans l'enseignement primaire et secondaire et dans les zones rurales et reculées, et développement de la formation professionnelle
- 2) Amélioration de la couverture sanitaire en élargissant les services de santé publique aux groupes vulnérables
- 3) Augmentation du taux moyen d'accouchements assistés par des sages-femmes qualifiées
- 4) Augmentation du nombre d'États membres de l'UA alignant leur politique sur le Plan d'action de Maputo sur la santé reproductive
- 5) Augmentation de l'utilisation des médias dans les États membres de l'UA pour la diffusion de programmes de sensibilisation du public sur la santé néonatale et infantile jusqu'à 2015
- 6) Réduction de la prévalence des enfants de moins de 5 ans en insuffisance pondérale
- 7) Sauvegarde de la vie des enfants de moins de 5 ans, y compris de nouveau-nés, ainsi que des femmes enceintes et de mères allaitantes en nombre plus important
- 8) Réalisation de progrès en vue de la fourniture de moyens de planification familiale, en tenant compte des plans nationaux
- 9) Réduction du nombre de décès liés au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme

- 10) Amélioration de l'accès à l'eau potable en améliorant l'adéquation et la durabilité des services d'approvisionnement en eau
- 11) Poursuite de la promotion des soins pré et postnatals

3. Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V

- 1) Deuxième Décennie de l'éducation en Afrique « 2006-2016 »
- 2) Campagne pour une réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique
- 3) Plan d'action d'Abuja sur la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies infectieuses
- 4) Plan d'action sur la santé sexuelle et reproductive et les droits y afférents (Plan d'action de Maputo)
- 5) Initiative de sensibilisation sur le sida « AIDS Watch Africa (AWA) »
- 6) Vision africaine de 2025 sur l'eau et l'assainissement

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- 1) Amélioration de l'accès à un enseignement primaire et secondaire de qualité, ainsi qu'à la formation professionnelle, en tenant compte de l'équité en matière d'équipements scolaires adéquats, de formation des enseignants et d'amélioration des capacités de gestion et d'administration des parties prenantes
- 2) Renforcement des systèmes informatiques de gestion de l'éducation pour assurer le développement d'une éducation fondée sur le savoir et mise en place d'un mécanisme solide de suivi et d'évaluation des performances
- 3) Renforcement des systèmes de santé et progression vers une couverture sanitaire universelle, touchant en particulier la santé maternelle, néonatale et infantile, la santé reproductive, ainsi que les maladies infectieuses et les maladies non transmissibles
- 4) Soutien aux pays africains alignant leurs politiques sur la Campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique, et le Plan d'action sur la santé sexuelle et reproductive et les droits y afférents (Plan d'action de Maputo)
- 5) Renforcement des systèmes de prestation de services médicaux de la Commission de l'UA
- 6) Promotion des méthodes durables de gestion des ressources en eau, notamment mise en œuvre de mesures de conservation de l'eau visant à assurer un approvisionnement durable
- 7) Amélioration de l'approvisionnement durable et l'accès à une eau salubre et à des conditions sanitaires satisfaisantes dans les zones urbaines et rurales
- 8) Renforcement des systèmes de suivi et de surveillance de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national et sous-régional d'ici à 2016

- 9) Mise en œuvre de la Vision africaine 2025 sur l'eau et l'assainissement, conformément à l'approche des pactes (compacts), utilisée dans le PDDAA
- 10) Promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau

VI. Consolidation de la paix, de la stabilité, de la démocratie et de la bonne gouvernance

La paix et la stabilité sont les conditions indispensables au développement socioéconomique en Afrique. Le continent a réalisé des progrès considérables dans le domaine de la paix et de la stabilité au cours des deux dernières décennies mais des conflits demeurent, principalement dans la région du Sahel, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs, entraînant des déplacements forcés de populations et une insécurité transfrontalière.

Il convient également de noter l'importance de la démocratie et de la bonne gouvernance comme principe de base de sociétés stables et sûres et du développement socioéconomique. Les initiatives et les efforts déployés au niveau régional pour consolider la paix et la stabilité devraient être soutenus et renforcés.

1. Programmes sectoriels

1) Renforcement des capacités de gestion institutionnelle pour la paix et la sécurité

L'Afrique a fait preuve d'un grand dynamisme pour édifier un continent pacifique et stable. L'Union africaine, en particulier, a joué un rôle essentiel dans le renforcement de la paix et de la stabilité en Afrique, notamment à travers la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales (CER). Il est important que la communauté internationale soutienne en permanence les efforts que déploie l'Afrique pour mettre pleinement en œuvre l'APSA.

2) Prévention et gestion des conflits et consolidation de la paix

La communauté internationale devrait continuer à soutenir les efforts de l'Afrique sur la prévention et la résolution des conflits, les opérations de consolidation de la paix, de soutien à la paix et de reconstruction après un conflit. À cet égard, l'ONU devrait continuer à travailler avec l'Afrique dans ces efforts. De ce fait, il s'avère nécessaire de souligner l'importance du rôle des Nations Unies et de la réforme du système des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité.

Dans de nombreux cas, le mécontentement face aux conditions socioéconomiques résultant du chômage des jeunes, des inégalités entre les hommes et les femmes, de la pauvreté extrême et des disparités économiques peut conduire à la violence et aux conflits. Le développement inclusif est donc important pour éliminer ces causes de conflit.

3) Questions liées à la sécurité transfrontalière

Les questions transfrontalières, y compris la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et la piraterie, sont des préoccupations croissantes pour la

communauté mondiale. Elles déstabilisent les sociétés et provoquent de nouveaux conflits. À cet effet, les pays africains et les partenaires internationaux devraient agir de concert pour combattre le terrorisme et éliminer ses sources de financement, notamment le versement de rançons, le trafic d'êtres humains et le trafic de drogues, celui des faux médicaments, le trafic des armes légères et de petit calibre, la pêche illégale, le déversement des déchets, le blanchiment de capitaux et soutenir les pays menacés par ces problèmes. La piraterie représente une grave menace à la sûreté et la sécurité de la navigation maritime, du transport maritime et les activités connexes, notamment au large des côtes de la Somalie et du golfe de Guinée et exige qu'une solution globale soit appliquée non seulement en haute mer mais aussi sur terre.

4) **Démocratie et bonne gouvernance**

Les efforts que déploie l'Afrique pour promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance sont nécessaires à la stabilité et à la croissance et doivent donc être soutenus. Il s'agit, entre autres, d'appuyer les initiatives visant à améliorer l'efficacité administrative des institutions gouvernementales et à lutter contre la corruption.

2. **Résultats attendus**

- 1) Mise en place opérationnelle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité
- 2) Mise en œuvre du Programme UA-NEPAD d'appui au renforcement des capacités des CER pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des organisations africaines
- 3) Augmentation du nombre de stagiaires dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé
- 4) Soutien accru aux programmes d'action nationaux après évaluation des pays dans le cadre du MAEP
- 5) Soutien accru aux programmes visant à élargir les perspectives économiques pour les femmes afin de remédier aux inégalités hommes-femmes
- 6) Soutien accru aux PME pour créer des possibilités d'emploi en faveur des jeunes

3. **Initiatives africaines devant être soutenues par la TICAD V**

- 1) L'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA)
- 2) Programme UA-NEPAD d'appui au renforcement des capacités des CER
- 3) Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)
- 4) Charte de l'Union africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance
- 5) Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017)
- 6) Stratégie maritime africaine intégrée à l'horizon 2050
- 7) Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique
- 8) Plan d'action de l'Union africaine sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté

4. Domaines d'intervention de la TICAD V

- 1) Soutien à la maîtrise et aux capacités africaines à mettre effectivement en œuvre les processus de paix et de stabilité
- 2) Renforcement des capacités institutionnelles des CER en appuyant les propres initiatives de renforcement des capacités de l'Afrique
- 3) Renforcement de l'appui aux efforts de l'Afrique visant à prévenir les conflits, à trouver des solutions aux déplacements forcés, à mener à bien les programmes de reconstruction après un conflit et à lutter contre le terrorisme, le crime international organisé et la piraterie
- 4) Soutien au renforcement des capacités des fonctionnaires gouvernementaux à élaborer et à mettre en œuvre les politiques, ainsi qu'aux efforts de l'Afrique visant à promouvoir les processus électoraux, des prestations de services améliorées et la réforme du secteur de la sécurité
- 5) Renforcement du rôle de l'Union africaine et des CER dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le continent et amélioration de la coopération avec l'ONU en ce qui concerne ces questions
- 6) Mise en place d'une base de données sur le personnel disponible pour participer aux futures opérations de maintien et de consolidation de la paix et soutien au renforcement des capacités dudit personnel avec l'appui et l'orientation de l'ONU et de l'Union africaine
- 7) Renforcement de la bonne gouvernance en Afrique, notamment en soutenant la mise en œuvre des programmes d'action nationaux des pays évalués dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

VII. Mécanisme de suivi

Afin d'assurer une surveillance et un suivi plus efficaces du processus de la TICAD, de tenir compte du rôle de la Commission de l'UA en tant que coorganisatrice et de renforcer la participation africaine, selon les pratiques de l'UA, la structure à trois niveaux du Mécanisme de suivi, créé lors de la TICAD IV en 2008, est modifiée comme suit :

1. Secrétariat conjoint : Ministère des affaires étrangères du Japon, Commission de l'Union africaine, UNOSAA, PNUD et Banque mondiale;
2. Comité conjoint de surveillance composé du Gouvernement japonais et des agences gouvernementales concernées, des coorganisateur de la TICAD, du Comité des représentants permanents de l'Union africaine, du corps diplomatique africain à Tokyo, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, ainsi que des organisations internationales et des pays donateurs;
3. Réunions de suivi :
 - Réunion annuelle des hauts fonctionnaires;
 - Réunion ministérielle annuelle;
 - Sommet (tous les cinq ans).